



Mairie de Visan
Place du Jeu de Paume
84820 VISAN

Tél : 04.90.28.50.90 – Fax : 04.90.28.50.99

COMPTE-RENDU

REUNION DE QUARTIERS : *Serratoris, Champier, La Matte, La Bastide, Rousseton – 18h30*
13 participants

Elus présents : Éric PHETISSON, Jean PREVOST, Bernard RACANIERE

Intervention préalable du président de l'Aéro-club auprès des riverains

Plaintes d'habitants de Richerenches et des riverains de l'aérodrome suite à des entraînements de voltige. Le président explique que la décision de voltige est une décision nationale. Le propriétaire du terrain est la fédération aéronautique. L'aéro-club est une association qui gère le lieu. Le week-end dernier, un aviateur de Valence est venu et a fait 4 voltiges de 25 min ce qui est interdit car la règle est de 3 voltiges de 20 min maximum. L'aéro-club lui a interdit l'accès de l'aérodrome pour dimanche suivant. Le président essaie de gérer la difficulté. Proposition de faire de l'info par mail à tous les riverains. L'association ne pourra pas faire mieux. Les riverains ne veulent pas que ce soit un centre d'entraînement. Chacun recherche un équilibre. Le président donne des informations.

Autorisations officielles pour l'utilisation de l'aérodrome : du lundi au vendredi de 14h au coucher du soleil ; samedi/dimanche de 10h à 12 et de 14h au coucher du soleil.

La dernière réunion de ce quartier s'est tenue le février 2016. Le compte-rendu est en ligne sur le site de la mairie.

- Déchets verts

On ne peut plus brûler ses déchets verts mais les amener à la déchèterie. Poser le problème d'un point de dépôt déchets verts sur la commune.

Réponses des élus : La compétence des ordures ménagères relève de la communauté de communes. Le projet de la CCEPPG est le développement de points d'apports volontaires. Sur la commune de Visan, il faudra en installer dans 8 lieux différents. Des discussions sur le sujet seront menées auprès des Visannais. Pour le moment nous avons uniquement un système de ramassage de porte à porte. La problématique de l'été : juillet-août est l'augmentation du nombre d'habitants donc des poubelles. Il nous faut augmenter le nombre de poubelles (ordures ménagères) à la Bastide. A partir de 2019, la Communauté des communes qui a la compétence de la gestion (collecte et traitement) des ordures ménagères a décidé de supprimer la distribution des sacs jaunes et donc de ce fait la tournée bimensuelle de ramassage. Les conteneurs jaunes implantés dans certains quartiers vont être aussi supprimés.

Dès 2019 ces déchets devront être apportés dans des lieux d'apport volontaire.

Notre volonté est de faire baisser le coût du ramassage des poubelles. Ce qui coûte cher ce sont les kilomètres, le personnel et l'enfouissement. Visan a demandé de le faire progressivement ; il faudra du temps pour la mise en place. Le tri en amont est capital pour réduire le poids des poubelles.

Il faut du foncier pour pouvoir installer les 8 points d'apports volontaires demandés. La crainte est que l'on trie moins. Il faudra faire de la pédagogie. Le montant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) s'élève à 13% sur la valeur locative des propriétés ; si nous passons en apports volontaires pour tout on passerait à 8%.

- **Déploiement de la fibre optique**

Priorité de l'Enclave. L'installation définitive est programmée pour décembre 2018. Le passage se fera en aérien sur les poteaux téléphoniques. Les propriétaires doivent élaguer. L'installation se fera si l'élagage est fait donc ne perdons pas de temps. Campagne d'information. Les travaux débiteront en juillet par une entreprise créée par le conseil départemental : Vaucluse numérique. Il semblerait qu'il y ait un problème d'adressage : toutes les maisons doivent être identifiées. Après des fils, les opérateurs feront des propositions d'abonnement. Le cuivre est abandonné en France pour les lignes téléphoniques.

- **Voies communales**

Priorité cette année sur la campagne. Le Chemin de la Bastide sera goudronné en 2018. Problème de fossé de la Bastide qui n'existe pas. Cette absence de fossé a pour conséquence une montée des eaux dans les propriétés.

Réponse des élus : Quand la commune fera ce chemin, nous étudierons les solutions possibles. Bien penser à araser les côtés avant de refaire les chemins. Les chemins sont dégradés par certains agriculteurs qui travaillent trop près de la chaussée.